



Droit, communication, médecine, banque-assurance : des métiers qualifiés qui se féminisent

En 2012, les femmes représentent 48 % de l'emploi régional. Cette part, qui croît régulièrement depuis cinquante ans, varie selon les métiers. Les femmes sont ainsi très majoritaires dans les métiers des services à la personne, de la santé (aides-soignantes et infirmières, sages-femmes) ou dans les emplois de secrétaires. Elles sont en revanche peu présentes dans les métiers du bâtiment, du transport ou de la sécurité. Toutefois, entre 2007 et 2012, le taux de féminisation augmente fortement dans des professions qualifiées comme les métiers du droit, de l'information-communication, de la banque-assurance ou encore chez les médecins. Il diminue pour des professions nécessitant souvent une moindre qualification comme les ouvriers de la mécanique ou les agriculteurs.

Fatima Le Strat et Valérie Molina, Insee

En 2012, plus de 700 000 Bretonnes âgées de 15 à 64 ans sont actives, c'est-à-dire en emploi ou au chômage. Comme au niveau national, elles représentent 69,5 % de la population féminine de cette tranche d'âge. Égal à 47 % en 1968, ce taux d'activité féminin augmente continuellement depuis. Dans le détail, les Bretonnes âgées de 25 à 54 ans sont plus actives qu'au niveau national mais elles le sont moins entre 15 et 24 ans car plus souvent en études.

La moitié des emplois féminins est concentrée dans 12 métiers

Parmi les 700 000 femmes bretonnes actives, plus de 620 000 occupent un emploi. La moitié d'entre elles est employée dans 12 professions sur les 87 que compte la nomenclature des familles professionnelles (*Définitions*) et 80 % de l'emploi féminin se répartit dans seulement 28 métiers. En comparaison, l'emploi masculin apparaît beaucoup plus dispersé puisque la moitié des hommes travaille dans 18 métiers et 80 % dans 40

professions¹. L'éventail des métiers occupés par les femmes est ainsi plus réduit que celui des hommes. Parmi les principales professions exercées par les femmes (*Figure 1*), se trouvent les agents d'entretien (7 % de l'emploi féminin), les enseignantes (6 %), les métiers de service à la personne (aides à domicile et aides ménagères, assistantes maternelles), de la santé (aides-soignantes et infirmières, sages-femmes), de la fonction publique (professions intermédiaires et employées administratives), les secrétaires et employées administratives d'entreprise ainsi que quelques professions du commerce (vendeuses et caissières et employées de libre service). La structure par métier de l'emploi féminin est très différente de celle de l'emploi masculin. En Bretagne, 14 professions présentent des écarts de répartition importants. Ces professions sont très marquées par le genre (très féminines ou très masculines) et comptabilisent des effectifs importants. Pour les femmes, ce sont les principaux métiers cités précédemment. Pour les hommes,

Pour une mixité des emplois

En Bretagne, comme dans les autres régions, les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes métiers. Face à ce constat, plusieurs mesures récentes ont été adoptées. Ainsi, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, ayant comme objectif de favoriser l'égalité des droits notamment professionnels, a introduit le terme « mixité » dans le code du travail. De même, une plate-forme nationale pour la mixité des métiers a été créée en mars 2014. Enfin, en octobre 2015, un plan mixité dans le secteur des services à la personne a été signé au niveau national ; un de ses objectifs étant de promouvoir la mixité dans ces emplois fortement féminins.

1- À noter cependant que cette différence s'explique en partie par la construction de la nomenclature des familles professionnelles qui détaille plus les métiers industriels, plus masculins, que les métiers de service.

1 Les métiers où les femmes sont les plus nombreuses ne sont pas forcément les plus féminisés

Les 10 premiers et derniers métiers exercés par les femmes en Bretagne en 2012

Métiers	Nombre d'emplois féminins	Part dans l'emploi féminin total (en %)	Taux de féminisation(en %)	
			Bretagne	France
Agents d'entretien	43 210	6,9	74,8	74,0
Enseignants	34 710	5,6	65,6	66,1
Aides-soignants	32 020	5,1	90,8	91,4
Vendeurs	31 770	5,1	76,6	73,9
Employés administratifs de la fonction publique	31 000	5,0	74,4	73,0
Infirmiers, sages-femmes	28 310	4,5	87,1	87,8
Aides à domicile et aides ménagères	25 610	4,1	96,8	97,0
Assistantes maternelles	23 830	3,8	99,1	99,1
Secrétaires	18 680	3,0	97,8	97,0
Employés administratifs d'entreprise	15 920	2,6	81,5	76,0
Agents de gardiennage et de sécurité	690	0,1	14,5	25,4
Employés et opérateurs de l'informatique	670	0,1	63,8	57,2
Ouvriers qualifiés de la mécanique	620	0,1	16,5	13,7
Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	530	0,1	21,0	23,1
Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	420	0,1	18,8	19,7
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	410	0,1	2,0	2,2
Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	400	0,1	8,1	8,6
Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	380	0,1	7,8	8,7
Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	370	0,1	16,2	12,1
Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	310	0,1	11,3	7,8

Champ : métiers exercés par au moins 300 femmes en Bretagne

Source : Insee, recensement de la population 2012

sont concernés les conducteurs de véhicules, les ouvriers qualifiés du bâtiment, les agriculteurs et les personnels de l'armée, de la police et les pompiers.

À l'opposé, pour d'autres métiers, les parts des femmes et des hommes dans l'emploi sont équivalentes. C'est en particulier le cas des médecins qui représentent 1,5 % des emplois féminins et masculins aussi bien en Bretagne qu'au niveau national. C'est également le cas en Bretagne des ouvriers non qualifiés des industries de process (industrie agroalimentaire, métallurgie) qui regroupent 2,3 % des emplois féminins et masculins. Ce constat diffère cependant de la situation observée en France métropolitaine où la part des femmes dans ce métier est inférieure à celle des hommes. En Bretagne, les industries de process relèvent essentiellement des industries agroalimentaires, comme par exemple la transformation et conservation de la viande de volaille avec un emploi plutôt féminisé.

La part des femmes dans l'emploi total est en constante augmentation depuis un demi-siècle

Les femmes représentent 47,9 % de l'ensemble de l'emploi dans la région (48 % en France métropolitaine). En 1968, seuls 37,2 % des emplois étaient occupés par des femmes en Bretagne. Les raisons de cette progression sont multiples. Tout d'abord, l'élévation du niveau de formation des femmes et leur participation croissante sur le marché du travail, source d'autonomie financière et d'apport d'un salaire supplémentaire dans le ménage. Ensuite, un développement du secteur tertiaire, qui offre de nombreux postes occupés majoritairement par des femmes (éducation, santé). De

même, suite à la loi Borloo de 2005, un développement des services à la personne dont les métiers sont essentiellement féminins.

25 métiers à dominance féminine en Bretagne

Ce taux de féminisation moyen de 47,9 % masque de nombreuses disparités selon les métiers (Figure 2). En effet, il varie de 2 % pour les ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment à 99 % pour les assistantes maternelles.

Ainsi, en Bretagne, 25 métiers sur 87 sont à dominance féminine (Définitions). En premier lieu se trouvent les métiers de services aux particuliers : assistantes maternelles, employées de maison (taux de féminisation de 98 %), aides à domicile et aides ménagères, coiffeuses, esthéticiennes (91 %), agents d'entretien. Ensuite, ceux de la gestion et l'administration des entreprises et des administrations : secrétaires, secrétaires de direction (97 %), employées de la comptabilité (87 %), employées administratives d'entreprises, employées des banques et des assurances (77 %), employées administratifs et professions intermédiaires de la fonction publique, techniciennes des services administratifs, comptables et financiers (70 %). Les femmes sont également fortement majoritaires dans la plupart des métiers de la santé et de l'action sociale, ainsi que du commerce.

Au niveau national, seuls 23 métiers sont à dominance féminine. En Bretagne, les employées et agents de maîtrise de l'hôtellerie-restauration (68 %) et les employées et opératrices de l'informatique (64 %) sont à

dominance féminine alors que ces deux professions sont mixtes en France métropolitaine.

À l'inverse, les femmes sont peu présentes dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, de la mécanique et du travail des métaux, de la maintenance, de l'agriculture, de la marine, de la pêche, des études et de la recherche. Il en est de même pour les professions d'ingénieurs et cadres de l'industrie. Les femmes sont également sous-représentées dans les métiers les plus qualifiés des domaines de l'électricité, de l'électronique, de l'informatique, de la gestion et de l'administration, des industries de process et du commerce. Elles occupent également moins souvent des emplois dans l'industrie légère (bois, industries graphiques), hormis les métiers d'ouvrières du textile et du cuir où 80 % des emplois sont féminins.

Dans la fonction publique, une faible mixité professionnelle s'observe dans les métiers de l'armée, de la police et les pompiers. Il en est de même dans les domaines des services aux particuliers avec les métiers des agents de gardiennage.

Dans le secteur du tourisme et des transports, tous les métiers sont à dominance masculine, hormis ceux d'agents administratifs et commerciaux.

Droit, communication, banques et assurances : des métiers qualifiés en voie de féminisation

Ces constats résultent de tendances lourdes mais également d'évolutions très récentes perceptibles sur la période 2007-2012. Les femmes, de plus en plus actives et diplômées, s'orientent ainsi vers des métiers plus qualifiés. La part des cadres parmi les

2 Les plus fortes augmentations du taux de féminisation concernent des métiers qualifiés

Taux de féminisation par métier en 2012 et évolution depuis 2007



Lecture : 52 900 personnes exercent le métier d'enseignant en 2012. Le taux de féminisation de ce métier est de 65,6 %, supérieur à la moyenne bretonne (47,9 %) de plus de 15 points. Ce métier est donc à dominance féminine (en orange). Ce taux de féminisation a augmenté de 1,1 point entre 2007 et 2012.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

femmes augmente, sans atteindre toutefois celle des hommes.

Certains métiers se féminisent, sous l'effet de différents mécanismes. Tout d'abord, les femmes peuvent investir massivement une profession déjà majoritairement féminine. C'est le cas, par exemple, des professionnels de la communication et de l'information, métier dont l'expansion entre 2007 et 2012 (+ 22 %) n'a bénéficié qu'aux femmes. Le taux de féminisation de cette profession a augmenté de presque 9 points en 5 ans passant de 53 % à 62 %.

Ensuite, les femmes commencent aussi à intégrer quelques métiers auparavant principalement exercés pas des hommes. C'est le cas des cadres commerciaux et technico-commerciaux où l'arrivée de femmes (+ 22 %) s'est faite parallèlement à une stabilité de l'emploi masculin. La part des femmes y a ainsi progressé passant de 22 % à 26 %. Il en est de même pour les ingénieurs et cadres de l'industrie, métier où le nombre de femmes progresse de 15 % alors que celui des hommes est en retrait de 2 %. Le taux de féminisation a ainsi évolué de 18 % à 21 %.

Par ailleurs, la féminisation d'un métier peut également être le résultat d'un départ plus prononcé des hommes en retraite ou en reconversion professionnelle. Ce phénomène relativement rare concerne par exemple les artisans et ouvriers artisanaux : le nombre d'hommes y a reculé de 11 % en 5 ans alors que celui des femmes y a progressé de 3 %. La part des femmes dans

le métier se situe maintenant à 47 %, en progression de 4 points entre 2007 et 2012. Certaines professions telles les cadres de la banque et des assurances combinent à la fois une arrivée de femmes (+ 17 %) et un départ d'hommes (- 5 %), plaçant ainsi la part des femmes dans ce métier à 39 %, en hausse de 5 points en 5 ans.

Enfin un métier en plein essor peut se féminiser par un recrutement plus féminin. C'est le cas des professionnels du droit, métier en augmentation de 34 % entre 2007 et 2012. L'effectif de femmes y a progressé de 62 % contre 15 % pour celui des hommes. Le taux de féminisation de ce métier se situe à 51 % en 2012, soit 8 points de plus en 5 ans. C'est également le cas des techniciens et agents de maîtrise des industries de process, en essor de 10 %. Le nombre de femmes y a progressé de 40 % et celui des hommes de 2 %. Le taux de féminisation y est ainsi passé de 20 % à 25 %.

Le taux de féminisation diminue pour des métiers souvent peu qualifiés et en déclin

À l'inverse, pour certains métiers, la part des femmes dans l'emploi a baissé entre 2007 et 2012. C'est le cas des ingénieurs de l'informatique, dont l'effectif a augmenté de 20 %. Même si le nombre de femmes ingénieures en informatique a progressé de 12 %, le taux de féminisation de ce métier est passé de 18 % à 17 %.

À l'exception de ce métier et de ceux d'ouvriers du travail du bois et de l'ameu-

blement, la diminution du taux de féminisation s'accompagne en général d'un déclin de l'emploi. C'est particulièrement vrai pour les ouvriers de la mécanique, qualifiés ou non et aussi pour les agriculteurs dont le nombre diminue de 16 % (- 26 % pour les femmes et - 10 % pour les hommes). Le taux de féminisation dans l'agriculture perd ainsi 4 points, passant de 33 % à 29 %. Les femmes d'agriculteurs ont de plus en plus tendance à chercher un travail en dehors de l'exploitation familiale pour apporter un revenu complémentaire à leur foyer. Le taux de féminisation du métier d'agriculteur est très différent selon les générations. Pour les personnes les plus âgées (50 ans ou plus), il est de 35 % alors que pour les plus jeunes (30 ans ou moins), il est deux fois moindre (16 %).

La répartition femmes / hommes se modifie au fil des générations

Pour certains métiers, l'évolution du taux de féminisation peut donc provenir d'un effet générationnel (Figure 3). À l'image du métier d'agriculteur, d'autres professions ont un taux de féminisation qui diminue parce que les jeunes femmes ont moins tendance à s'orienter vers ces métiers. C'est le cas en général pour les métiers peu qualifiés (ouvriers non qualifiés de la maintenance, ouvriers non qualifiés des industries de process) mais aussi pour les métiers de bouchers, charcutiers et boulangers.

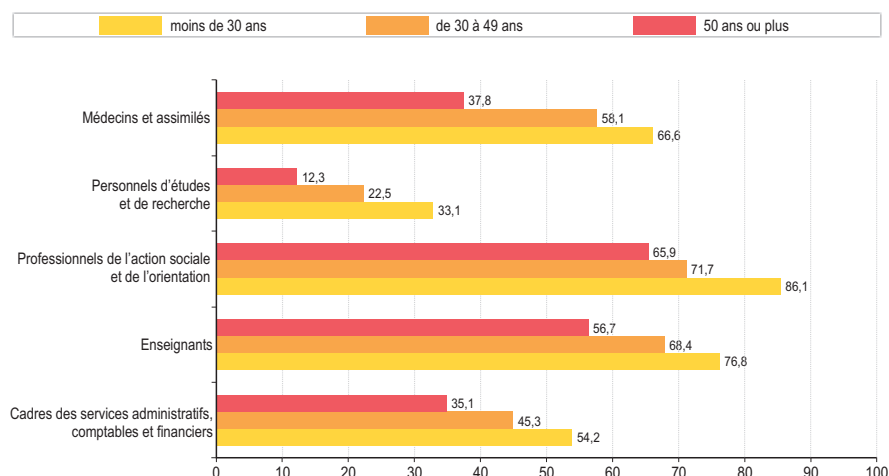
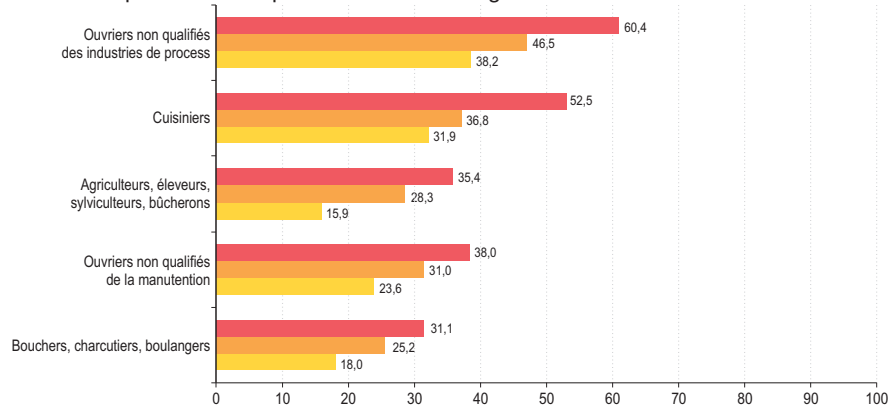
À l'inverse, certaines professions voient leur taux de féminisation augmenter parce que les jeunes générations arrivant sur ces métiers sont plus féminisées. Ce phénomène concerne plutôt des métiers qualifiés. Certains sont déjà fortement féminins comme les professionnels de l'action sociale et de l'orientation et les enseignants. D'autres sont mixtes comme les médecins et les cadres des services comptables et financiers. Enfin, le métier de personnel d'études de recherche est fortement masculin mais l'arrivée des nouvelles générations plus féminines augmente le taux de féminisation de 2 points, et le situe à 22 %.

Les différences de salaire persistent

Si les femmes accèdent plus fréquemment à des métiers plus qualifiés, à profession identique, les différences de salaires entre les sexes restent notables. En 2013, pour les professionnels du droit par exemple, le salaire horaire brut moyen des hommes est 1,6 fois plus élevé que celui des femmes. Les hommes cadres commerciaux et technico-commerciaux ainsi que les cadres des banques perçoivent un salaire 1,3 fois supérieur à leurs homologues féminines. Enfin, pour les ingénieurs et cadres de l'industrie et les ouvriers qualifiés des industries de process le rapport est de 1,2 toujours en faveur des hommes. Pour l'ensemble des métiers, à condition d'emploi, qualification, type d'entreprise et localisation géographique identiques, l'écart de salaire entre femmes et hommes était de 9 % en défaveur des femmes en 2011. ■

3 Les aînées plus présentes sur des métiers moins qualifiés

Taux de féminisation (en %) des métiers présentant les plus fortes évolutions générationnelles



Source : Insee, recensement de la population 2012

Définitions

Les métiers sont analysés par **famille professionnelle**. Les familles professionnelles (FAP, version 2009) sont une des principales nomenclatures de métiers. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'Insee dans les différentes sources sur l'emploi pour codifier les professions, et le « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) utilisé par Pôle emploi pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises, dans une logique opérationnelle de placement. Les FAP comportent 225 postes au niveau le plus détaillé, regroupés en 87 postes qui rassemblent les métiers à niveaux de qualifications identiques et relevant de compétences professionnelles proches. Au niveau le plus agrégé,

22 domaines professionnels rassemblent des familles professionnelles relevant de niveaux de qualification différents mais ayant une certaine proximité professionnelle. Le niveau utilisé dans l'étude est celui en 87 postes.

Dominance des métiers

Les métiers sont répartis en trois catégories : métiers à dominance féminine, à dominance masculine ou mixtes. Si pour un métier, la part des femmes dans l'emploi (taux de féminisation) est supérieure de plus 15 points à la part moyenne des femmes pour l'ensemble des métiers, ce métier est dit à dominance féminine. Si au contraire, la part des femmes est pour un métier inférieure d'au moins 15 points à la part moyenne des femmes tous métiers confondus, alors ce métier est classé parmi ceux à dominance masculine. Si la part des femmes dans un métier se situe entre les deux, le métier est considéré comme mixte.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Biau
Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux
Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Femmes et hommes sur le marché du travail - Les disparités se réduisent mais les emplois occupés restent très différents ; Dares. Dans : *Dares Analyse* n° 017 (2015, mars). - 12 p.
- Écarts de revenus au sein des couples - Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint / Thomas Morin ; Insee. Dans : *Insee Première* n° 1 492 (2014, mars). - 4 p.
- La répartition des hommes et des femmes par métiers - Une baisse de la ségrégation depuis 30 ans ; Dares. Dans : *Dares Analyse* n° 079 (2013, décembre). - 13 p.
- Égalité professionnelle hommes-femmes - Où en est-on ? Carole Rieu ; Gwenaël Poirier ; Insee ; Direccte. Dans : *Octant Analyse* n° 21 (2011, octobre) ; - 6 p.

